



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE
DE LA SEANCE DU VENDREDI 25 JANVIER 2019**

Sous la présidence de Monsieur Bernard RUFFIO, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : MM. RUFFIO Bernard, Maire, Mme OLRV Catherine, Premier Adjoint, M. VILMAIN Alain, Deuxième Adjoint, Mme VOINSON Marie, Troisième Adjoint, M. RENARD Philippe, Quatrième Adjoint, Mme ROUSSELOT Suzanne, M. MARSCHALL Alain, Mmes MULLER Sabine, DEMANGEAT Véronique, MM. COUTY Laurent, PARMENTIER Marc, Mme WURTZ Maryline, MM. FORMWALD Fabien, KLINKLIN Arnaud, Mme MARTIN Gabrielle, MM. MARCHAND Jean-Michel, SCANDELLA Yves, Mme MERCKLE Catherine.

Absente excusée : Mme BARTHELME Déolinda qui a donné procuration à M. RUFFIO Bernard.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion précédente,
- 2) Proposition d'achat de terrains,
- 3) Autorisation d'ester en justice à propos du SCOT,
- 4) Marché à bons de commande pour mise à jour des plans réseaux,
- 5) Vente des Cigogneaux : prolongation du délai,
- 6) Subvention au profit de l'école de musique intercommunale,
- 7) Communications,
- 8) Divers.

POINT 1 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Proposition d'achat de terrains

Mme et M. ALLMANG proposent de vendre à la Commune les parcelles cadastrées Section 5 N° 203 et 243 d'une contenance respective de 5,28 ares et 15,74 ares. Ces parcelles sont situées derrière Fiacôte et au Windsbach. Le prix de vente est à 30 €uros l'are. L'acquisition est décidée à l'unanimité.

POINT 3 – Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de LABAROCHE est la seule à avoir voté contre les conclusions du SCOT. Avec la Commune d'ORBEY il est envisager d'attaquer le SCOT devant le tribunal administratif. Le Conseil Municipal moins 1 voix et 3 abstentions, approuve la démarche du Maire d'ester en justice.

POINT 4 – Marché à bons de commande pour mise à jour des plans réseaux

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au marché de mise à jour des plans de réseaux pour leur intégration au S.I.G.

POINT 5 – Vente des Cigogneaux : prolongation du délai

La société CIGOLOC devait acquérir le centre des Cigogneaux au plus tard le 30 avril prochain. Les gérants sollicitent un report de cette échéance afin de pouvoir négocier un prêt qui permettra de faire les travaux de réparation.

Le Conseil Municipal accepte de prolonger le délai de 3 mois et maintient le loyer à l'identique pendant ce laps de temps.

POINT 6 – Subvention au profit de l'école de musique intercommunale

Comme chaque année, la subvention au profit de l'école de musique intercommunale est votée. Pour 2019, elle se monte à 2 550 €uros.

POINT 7 – Communications

- Le Maire informe le Conseil Municipal que les gérants actuels du camping ne souhaitent pas continuer. Des candidats potentiels ont déjà été reçus.
- Une lettre du collectif anti compteur LINKY est communiquée au Conseil Municipal. Il est indiqué que chaque propriétaire est libre de sa décision d'accepter ou de refuser l'installation.

La séance est levée à 20H45.

Le prochain conseil aura lieu le 01/03/2019 à 20h00.



LABAROCHE, le 29 janvier 2019/DP/SS

Le Maire,

Bernard RUFFIO